



Droit à un expert suite à un problème de chauffage...

Par **Patrice1473**, le **01/06/2010** à **08:23**

Bonjour,

Je vous expose mon problème...

J'ai une installation géothermique de type gaz gaz datant de 2005... Chaque année, je fais intervenir l'installateur car un circuit se vide. En octobre 2009, une réparation est effectuée mais en avril 2010, circuit à nouveau vide. Le problème est qu'entre temps, l'installateur a déposé son bilan.

Je prends contact avec leur assurance couvrant leur décennale me demandant de prendre contact avec mon assurance maison afin de faire marcher ma juridique pour mettre en place une procédure d'expertise.

Mon assureur(ALLIANZ) me répond qu'il n'interviendra pas sachant que je devrais avoir pour la maison une assurance dommage ouvrage, que le capteur extérieur de ce chauffage ne peut pas être pris en charge par cette décennale étant à l'extérieur de la maison et qu'il n'y a aucun sinistre à déclarer puisque le gaz ne provoque pas de dégâts.

L'assurance dommage ouvrage n'a pas été contractée à l'époque de la construction car le maître d'œuvre ayant à sa charge une partie des travaux et moi le reste m'a conseillé de ne pas la prendre sachant qu'elle ne répondrait jamais en cas de litige et qu'elle coutait très chère.

Je reprends donc contact avec l'assureur de l'artisan qui lui me dit que l'assurance dommage ouvrage n'a rien à voir avec ce problème, que le capteur extérieur rentre bien dans le contrat de sa décennale et que mon assureur devrait faire marcher mon assurance juridique...

Qui a tort, qui a raison et que puis je faire ?

Merci par avance pour vos réponse...